

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-434

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-434</i>

Economie sociale et solidaire - Soutien de Bordeaux Métropole aux structures d'action solidaire (Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Emmaus Aquitaine)- Autorisations - Décisions

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, Emmaus Aquitaine, les Restaurants du cœur de la Gironde et le Secours populaire de la Gironde doivent, en plus de leur rôle primordial d'action solidaire et d'aide alimentaire, répondre au défi logistique d'aujourd'hui, avec une augmentation significative du nombre de bénéficiaires sur la Gironde et la Métropole et la nécessité de traiter des dons plus importants.

Elles demandent ainsi un appui de Bordeaux Métropole en 2023 pour assurer leur rôle d'interface très important avec les populations les plus précaires, et notamment pour soutenir la qualité de leur offre d'intérêt général et l'insertion de publics les plus fragiles.

Bilan de l'action de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde (BABG), d'Emmaus Aquitaine, du Secours Populaire de la Gironde et des Restaurants du cœur de la Gironde en 2022

La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde a traité en 2022 plus de 4 000 tonnes de denrées alimentaires, dont plus de la moitié en frais et a redistribué l'aide alimentaire en lien avec 144 associations sur la Gironde, ce qui représente 8,4 millions de repas distribués sur une année auprès d'un réseau de 125 partenaires.

Les Restaurants du cœur de la Gironde ont traité en 2022 plus de 3 000 tonnes de denrées rien que sur leur base logistique située à Bruges, pour un nombre de repas sur une année estimé à plus de 2,8 millions et 18 300 personnes accueillies. Une distribution hebdomadaire a lieu dans 41 centres dont 15 sur la Métropole, complétée par 4 annexes et 5 camions-épicerie pour aller vers les personnes les plus démunies. Trois structures sont dédiées aux « gens de la rue » : un accueil de jour place Ravezies, 2 camions du soir et une maraude en lien avec le Samu Social.

Le Secours populaire de la Gironde a traité en 2022 plus de 1300 tonnes de denrées alimentaires à l'aide de 34 permanences d'accueil en Gironde implantées dans 31 communes, pour un nombre de bénéficiaires de 19 929 personnes, soit 8 158 foyers issus des 294 communes du département.

Leur mission principale, qui est l'aide alimentaire, se décompose à travers un réseau de centres d'accueil et de distribution de denrées aux personnes en grande précarité, un réseau de bénévoles nombreux (220 personnes bénévoles pour la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde en lien avec 14 salariés, 1 400 personnes bénévoles pour les Restaurants du cœur de la Gironde en lien avec 45 salariés, 1580 bénévoles pour le Secours populaire

de la Gironde en lien avec 9 salariés), et une flotte de véhicules de collecte en Grandes et moyennes surfaces (GMS) et d'approvisionnement des centres de distribution qui fonctionnent en quasi-continu pour pallier les besoins quotidiens des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Si la porte d'entrée de l'action solidaire est très majoritairement l'aide alimentaire, les personnes reçues bénéficient également d'une aide sur le plan vestimentaire, une orientation pour l'accès aux droits administratifs et fondamentaux (santé, logement, insertion sociale et professionnelle), une aide directe pour le droit aux loisirs, à l'accès au sport, à la culture, aux vacances etc.

L'impact des crises sanitaire et économique sur l'activité de ces structures alimentaires en 2022 est assez important à l'échelle de la Gironde et de la Métropole, avec :

- une augmentation du nombre de bénéficiaires précarisés entre 10 et 15% liée à l'effet de l'inflation au second semestre ;
- une recrudescence de situations de détresse psychologique des personnes accompagnées ;
- une baisse des produits susceptibles d'être « ramassés » en raison de l'adoption de démarches anti-gaspillage par les grandes enseignes (RSE et obligations légales)

Plan d'actions

- L'économie circulaire :

En complément de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'insécurité alimentaire, ces quatre structures œuvrent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la collecte et le réemploi. Dans la continuité de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à laquelle les représentations nationales de la Banque alimentaire et des Restaurants du cœur ont apporté leurs contributions, des actions concrètes sont mises en œuvre par les deux structures girondines : ramassage quotidien de fruits et légumes, dons de produits de marques de distributeurs en lien avec les Grandes et moyennes surfaces (GMS), partenariats avec les producteurs agricoles, les Industries agroalimentaires (IAA), les fédérations professionnelles du secteur alimentaire ou les entreprises innovantes sur la logistique.

- L'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi :

Les activités d'Emmaus Aquitaine, de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, des Restaurants du cœur de la Gironde et du Secours populaire de la Gironde bénéficient à des personnes éloignées de l'emploi et éligibles à des contrats en insertion.

Ainsi les structures de l'action solidaire peuvent proposer de véritables parcours d'insertion sociale et professionnelle, via notamment des Ateliers chantiers d'insertion (ACI) sur des activités de logistique ou de maraîchage, qui permettent d'apporter des qualifications professionnelles aux personnes éloignées de l'emploi sur des métiers précis : maraîcher, ouvrier espaces verts, magasinier, chauffeur livreur, préparateur de commande, cariste, etc.

En novembre 2022, les Restos du Cœur ont d'ailleurs bénéficié d'une subvention de la Métropole d'aide à l'investissement de 40 000€ en vue de réaliser des travaux d'aménagement de l'ACI de Bruges début 2023.

- La structuration de l'aide alimentaire en réseau :

La Banque alimentaire, les Restaurants du cœur et le Secours populaire ne peuvent pas répondre à elles seules à l'ensemble de la demande alimentaire sur les territoires.

Pour cela, l'appui d'un réseau associatif et institutionnel est indispensable à la distribution des denrées en proximité avec les bénéficiaires. Ainsi, ces structures s'appuient sur la mobilisation des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et des Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) en Gironde, qui sont très souvent adhérents.

Le budget prévisionnel 2023 de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde est en annexe à la délibération.

Le budget prévisionnel 2023 de Emmaus Aquitaine est en annexe à la délibération.

Le budget prévisionnel 2023 du Secours populaire de la Gironde est en annexe à la délibération.

Le budget prévisionnel 2023 des Restaurants du cœur de la Gironde est en annexe à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, en date du 24 juin 2022,

VU la demande formulée par Emmaus Aquitaine en date du 5 juillet 2022,

VU la demande formulée par le Secours populaire de la Gironde en date du 14 septembre 2022,

VU la demande formulée par les Restaurants du cœur de la Gironde en date du 8 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de fonctionnement présentées par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, Emmaus Aquitaine, les Restaurants du cœur de la Gironde et le Secours populaire de la Gironde pour l'année 2023 sont recevables au titre de leur programme d'actions sur la Métropole, qui contribue à lutter contre une précarité alimentaire et matérielle en augmentation avec la crise sanitaire, à renforcer la cohésion sociale et la création d'emplois en insertion sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2023.

Article 2 : d'attribuer à Emmaus Aquitaine une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2023.

Article 3 : d'attribuer au Secours populaire de la Gironde une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2023.

Article 4 : d'attribuer aux Restaurants du cœur de la Gironde une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2023.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées qui prévoient les modalités de règlement des subventions métropolitaines précitées.

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY;

Contre : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame FERREIRA, Madame TERRAZA, Monsieur MAURIN, Monsieur CAZABONNE, Madame CORNACCHIARI, Madame JUSTOME, Monsieur MORETTI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---